

# Compte rendu du conseil municipal

du lundi 4 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le QUATRE AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'EGUILLE, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de L'Eguille-sur-Seudre, sous la présidence de Monsieur Jonathan MALAGNOUX, Maire.

**Présents** : Mes V. CLOPEAU, L. MOUFFLET, A. QUILLET, Mrs, D. GUILLAUD, C. LEFEVRE, A. LEVEILLE, J. MALAGNOUX, P. MANCEAU, R. BUREAU

**Secrétaire de séance** : Alain LEVEILLE

Présents : 9                      Votants : 9

Date de la convocation : 28/03/2022                      - affichée le 30/03/2022

Monsieur le maire ouvre la séance et fait procéder à la signature du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des élections municipales complémentaires qui auront lieu les 15 et 22 mai 2022.

## ORDRE DU JOUR

### ➤ Approbation des comptes de gestion du port N° 20220401

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par le receveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le receveur, peut être visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du Vote : - Pour : 9                      - Contre : 0                      - Abstentions : 0

### ➤ Personnel : création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) N° 20220402

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception ce jour de la démission de madame Marion COUTEILLE au poste d'adjoint technique à la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Monsieur le maire expose les solutions qui s'offrent au conseil municipal.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire, après étude et redéfinition des différents postes de travail déjà en place

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet ;

- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 30 mai 2022.

➤ **CARA : protocole d'accord relatif à l'accès à VIGIFONCIER N° 20220403**

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de la CARA, pôle Développement et attractivité territoriale.

Monsieur le maire donne lecture du protocole d'accord relatif à l'accès à Vigifoncier dans le cadre de la convention cadre : Communauté d'agglomération de Royan Atlantique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

☞ ACCEPTE le protocole d'accès à VIGIFONCIER

☞ AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents.

Résultat du Vote : - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

➤ **Demandes de subvention N° 20220404**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des demandes de subvention faites par 2 associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les subventions suivantes :

- l'association « L'Amicale Saujonnaise » d'un montant de 500.00 €.

- le Groupement des Pensionnés de la Marine Marchande d'un montant de 0.00 €

➤ **Tarifs garderie et cantine N° 20220405**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 juin 2020 fixant les tarifs de cantine et garderie ; Monsieur le maire rappelle les tarifs appliqués.

Le conseil municipal, après délibération :

**DECIDE :**

- de fixer les tarifs suivants : Prix du repas enfant : 2.80 €

Prix du repas adulte : 5.70 €

<b>TARIFS GARDERIE</b>				
Code Tarifaire	T1	T2	T3	TX
Quotient familial CAF ou MSA	De 0 à 550	De 551 à 760	À partir de 760	Non allocataire
<b>Accueil Matin</b>	<b>0.80 €</b>	<b>1.10 €</b>	<b>1.50 €</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Accueil Soir</b>	<b>1.20 €</b>	<b>1.80 €</b>	<b>2.30 €</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Forfait jour</b>	<b>1.60 €</b>	<b>2.20 €</b>	<b>3.00 €</b>	<b>4.00 €</b>

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Résultat du Vote : - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

➤ **Parking Grand 'Rue : étude de devis N° 20220406**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un parking Grand 'Rue pour faire face aux travaux réalisés dans la rue de l'écluse entraînant l'interdiction de stationnement et de travaux dans la Grand Rue du 15 avril au 30 juin 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide :

⇒ la signature du devis de l'entreprise Yannick LABORDE et Fils pour un montant de 3 360.00 € H.T.

Résultat du Vote : - Pour : 9      - Contre : 0      - Abstentions : 0

➤ **O.T.C. (Office de Tourisme Communautaire) : convention de mise à disposition des vélos de l'office de tourisme de L'Éguille à titre gracieux du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 15 novembre 2022**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention entre l'Office de Tourisme Communautaire et la commune de L'ÉGUILLE, à titre gratuit, des vélos pour la saison soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 15 novembre 2022 et la prise en charge par l'O.T.C. des frais d'entretien et de révision hebdomadaire des vélos.

➤ **Financement du projet d'aménagement de la mairie N° 20220407**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation de la mairie sont prévus au budget 2022, avec un financement par un emprunt à hauteur de 90 000.00 €. Il est proposé de donner mandat à monsieur le maire pour négocier un emprunt dans les meilleures conditions destiné au financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⇒ Donne pouvoir à monsieur le maire pour négocier un emprunt à hauteur de 90 000.00 € aux meilleures conditions.

Résultat du Vote : - Pour : 9      - Contre : 0      - Abstentions : 0

➤ **Projet d'aménagement de la Poste N° 20220408**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 9 février 2022, une discussion s'était organisée sur l'aménagement du local de la Poste.

Monsieur le maire demande au conseil Municipal d'arrêter définitivement le projet de la Poste et rappelle le déroulé du projet pour les 6 prochains mois.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- de retenir le projet d'installer un cabinet médical dans les locaux de l'ancienne poste située Grand'Rue en rez-de-chaussée et l'aménagement d'appartements à l'étage.
- de mandater monsieur le maire pour contacter 2 architectes

➤ **Signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS N°20220409**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant d'ENEDIS, concernant une servitude de passage chemin des 4 allées, pour l'alimentation en électricité

des parcelles A2353 et A2386.

Monsieur le maire donne lecture de la convention de servitude. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention de servitudes pour les parcelles A 2353 et A2386.

Résultat du Vote : - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

➤ **CARA schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement Pilier 1 : alimentation du site Internet et de l'observatoire - Pilier 3 : Politique d'information jeunesse N°20220410**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N° CC220321-N2 du 21 mars 2022, le conseil communautaire a décidé d'attribuer pour l'exercice 2022 des contributions financières aux communes du territoire si elles participent à la mise en œuvre des piliers 1 et 3 du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement.

Monsieur le maire donne lecture de la convention de partenariat.

Après délibération, le conseil municipal :

☞ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat, et tout document complémentaire.

☞ **AUTORISE** monsieur le maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire remercie le conseil municipal et lève la séance à 20h30